

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize Décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix Décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjointe,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER, Géraud DELPUECH, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUGET, Bruno TEISSEDE, MME Christiane MEYRONEINC, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Nicolas FERNANDEZ par M. Eric BOULDOIRES,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,

Absents excusés :

MMES Patricia RENAUD, Mathilde BOUT, Marine NEGRE, Martine GUIBERT, Nathalie LESTEVEN, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie-Pierre MURAT.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

N°16/12/2024-226

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024

Monsieur le Rapporteur, Philippe DELORT, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 Novembre 2024.
POUR : 22 voix

N°16/12/2024-227

BUDGET PARTICIPATIF 2024 – DECLARATION DES PROJETS LAUREATS

Madame le Rapporteur, Annick MALLET, donne lecture du rapport et explique plus en détails les projets.

Pour le revêtement de la traversée des Allées Georges Pompidou (du parking des allées Georges Pompidou à la Rue des Agials) un bicouche va être fait pour stabiliser le sol.

En ce qui concerne la poursuite des aménagements de la Place des Fils du Docteur Mallet et des placettes du quartier de Besserette, le projet consiste à revoir l'aménagement en mettant en place des bancs, des tables de pique-nique, dans le but que les promeneurs puissent se réunir et se retrouver.

Le troisième projet concerne l'ombrage à l'Aire de jeux du Bel Air qui est en plein soleil.

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt qu'a l'équipe municipale pour le budget participatif et remercie les services qui travaillent bien sur ces sujets ainsi que les élus qui se mobilisent pour faire avancer les projets. Monsieur le Maire explique que ce sont des petits projets qui comptent et c'est intéressant puisque cela montre aux riverains le travail qui est réalisé. Ces projets participent au bien vivre ensemble.

Monsieur Marc **POUGNET**, remercie la Commune pour les aménagements réalisés pour le quartier de Besserette. Il ajoute que, concernant la traversée des Allées Georges Pompidou, il serait nécessaire de prévoir un éclairage.

Madame Annick **MALLET** ajoute que cet aménagement est prévu dans le projet. Monsieur le Maire complète en précisant que le sol sera en harmonie avec ce qui a été fait par ailleurs sur les Allées Georges Pompidou.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la liste des projets lauréats retenus par le Comité Participatif dans le cadre du budget participatif 2024,

- **S'ENGAGE** à réaliser les opérations retenues dans les deux ans qui suivent la proclamation des résultats.

POUR : 22 voix

Madame Marie-Pierre **MURAT** prend place en salle des séances.

N°16/12/2024-228

DECISION MODIFICATIVE N°5 – BUDGET 2024 COMMUNE

Monsieur le Rapporteur, Eric **BOULDOIRES**, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la réalisation des écritures comptables décrites ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Désignation	Dépenses	Recettes
6811 service Op non ventilable	Ajustement de crédits - Amortissement au prorata temporis des achats 2024 - Opération d'ordre	58 110,00 €	
777 service Op non ventilable	Ajustement de crédits – Subvention d'équipement au prorata temporis des achats 2024 - Opération d'ordre		237,00 €
023 service Op non ventilable	Virement à la section d'investissement	-57 873,00 €	
	Total Général	237,00 €	237,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Désignation	Dépenses	Recettes
28... service op non ventilable	Ajustement de crédits : Amortissement au prorata temporis des achats fait en 2024 suite au changement de norme (M57) – opération d'ordre		58110,00 €
021 service Op non ventilable	Virement de la section de fonctionnement		-57 873,00 €
13918 service Op non ventilable	Ajustement de crédits – subvention d'équipement au prorata temporis des achats 2024 - Opération d'ordre	237,00 €	
2031 opération 12215 service Ec h-vial	Ajustement crédits – Révision MOE école Hugo-Vialatte	2 617,00 €	
2031 opération 23261 service Ec Besserette		-2 617,00 €	

21311 opération 12215 service S.généraux	Ajustement crédits - Travaux en salle du conseil	434,00 €	
2151 opération 23262 service CTM	Ajustement crédits - Travaux CTM enrobé	19 308,00 €	
2315 opération 06190 service voirie communale	Ajustement crédits - Travaux mairie et CTM	-19 742,00 €	
2181 opération 12215 service gendarmerie	Ajustement crédits – Travaux sur portails de la gendarmerie	3 816,00 €	
21568 opération 20250 service CTM		-1 000,00 €	
2315 opération 16236 service FC bats+autres		-590,00 €	
2315 opération 06190 service voirie communale		-2 226,00 €	
Total Général		237,00 €	237,00 €

- **APPROUVE** la décision modificative N°5 du Budget 2024 de la Commune.
POUR : 23 voix

N°16/12/2024-229

DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET 2024 SERVICE EAU

Monsieur le Rapporteur, Eric BOULDOIRES, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la réalisation des écritures comptables décrites ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
66111	Ajustement de crédits - Intérêts de préfinancement	1 701,00 €			
6068		-1 701,00 €			
	Total général	0,00 €		Total général	0,00 €

- **APPROUVE** la décision modificative N°3 du Budget 2024 Service Eau.
POUR : 23 voix

N°16/12/2024-230

DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET 2024 SERVICE CAMPINGS

Monsieur le Rapporteur, Eric BOULDOIRES, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la réalisation des écritures comptables décrites ci-dessous :



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	Ajustement de crédits - ICNE de 2024	1 350,00 €			
6068 – Autres matières et fournitures		- 350,00 €			
61521 – entretien et réparation bâtiments		-1 000,00 €			
	Total général	0,00 €		Total général	0,00 €

- **APPROUVE** la décision modificative N°3 du Budget 2024 Service Campings.
POUR : 23 voix

N°16/12/2024-231**DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET 2024 SERVICE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ECONOMIES D'ENERGIE**

Monsieur le Rapporteur, Eric BOULDOIRES, donne lecture du rapport.

Monsieur le Maire explique que la mise en œuvre du 100% LED est en cours, pour renouveler l'équipement afin de réduire la consommation. Il est observé que l'éclairage est de bien meilleure qualité. Nous arriverons au 100% LED d'ici peu.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la réalisation des écritures comptables décrites ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
66111/6688 service dettes	Ajustement de crédits – Intérêts et commission d'instruction	1 238,00 €			
6068 services Transit éco		-1 238,00 €			
	Total général	0,00 €		Total général	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
1641 service dettes	Ajustement de crédits – Amortissement du capital	3 845,00 €			
2041582 op 2301 service Transit éco		-3 845,00 €			
	Total général	0,00 €		Total général	0,00 €

- **APPROUVE** la décision modificative N°2 du Budget 2024 Service Transition écologique et économies d'énergie.
POUR : 23 voix

N°16/12/2024-232

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEURS – SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame le Rapporteur, Marie PETITIMBERT, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de mettre en non valeurs les titres ci-dessous mentionnés :

- Titres 2001
1 Titre ; Montant : 169.51 € T.T.C.
- Titres 2009
10 Titres ; Montant : 134.67 € T.T.C.
- Titres 2013
1 Titre ; Montant : 292.18 € T.T.C.
- Titres 2021
3 Titres ; Montant : 269.32 € T.T.C.

Soit un total de 865.68 € T.T.C.

Soit 798.54 € HT et 67.14 € T.V.A.

Le détail des titres se trouve en annexe.

- **PRECISE** que les sommes nécessaires au règlement des dépenses sont prévues au Budget 2024 du service Assainissement.

POUR : 23 voix

N°16/12/2024-233

DEMANDE D'ADMISSION EN CREANCE ETEINTE – SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame le Rapporteur, Marie PETITIMBERT, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de mettre en créance éteinte le titre ci-dessous mentionné :

↳ D'une clôture d'insuffisance d'actif sur RJ-LJ au nom de BRINGER Denise Lj.

- Titres 2003
Montant : 43,78 € H.T.
Montant : 43,78 € T.T.C.

- **PRECISE** que les sommes nécessaires au règlement des dépenses sont prévues au Budget 2024 du service Assainissement.

POUR : 23 voix

Madame Martine GUIBERT prend place en salle des séances.

N°16/12/2024-234

ABROGATION ET CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION « EXTENSION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DE BESSERETTE »

Monsieur le Rapporteur, Philippe DELORT, donne lecture du rapport et ajoute que le programme initial qui était clairement surdimensionné a été revu à la baisse par l'équipe municipale. Cette écriture montre que le programme est terminé ; il manque uniquement une petite partie de clôture.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'actualisation et la clôture de l'autorisation de programme pour l'opération d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire de Besserette telles que précisées en annexe.

POUR : 24 voix



N°16/12/2024-235

TARIFS 2025– SERVICE EAU / ASSAINISSEMENT

Monsieur le Rapporteur, Jean-Pierre JOUVE, donne lecture du rapport et ajoute qu'il y a une baisse car la redevance pour la performance des réseaux d'assainissement collectif de l'agence de l'eau passe de 0,25 € à 0,105 €.

Pour rappel, les travaux effectués en 2024 qui concernent l'eau sont les suivants :

- Travaux de la Place d'Armes pour 20 700 €,
- La télégestion pour 33 000 €,
- La conduite d'eau de Fraissinet pour 182 000 €

Les travaux effectués en 2024 qui concernent l'assainissement sont les suivants :

- La Place de l'Ander pour 140 162 €
- La Place d'Armes 36 700 €,
- Les ECPP 111 000 €,
- La télégestion 8 200 €,
- Le RSDE (Rejet des substances dangereuses dans l'eau) 30 700 €.

Monsieur JOUVE ajoute que le chèque eau sera renouvelé pour les foyers les plus démunis pour l'année 2025.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'augmentation pour l'abonnement. Le prix de l'eau et l'assainissement augmente de 4 % car le tarif de la redevance baisse et les Sanflorains verront, à consommation égale, une diminution de 0,5% de leur facture.

Monsieur le Maire ajoute que le dispositif social est de 20 000 €, qui sont rendus aux ménages les moins aisés. Ce dispositif est très utilisé et fonctionne bien.

Monsieur Jérôme GRAS ajoute que nous avons eu des difficultés pour avoir la liste des personnes qui peuvent en bénéficier suite à des réorganisations de service de nos prestataires qui sont la CAF et la MSA mais nous y travaillons actuellement.

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** les tarifs 2025 des Services de l'Eau et de l'Assainissement tels qu'ils ont été établis par la Commission des Finances.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-236

TARIFS DECEMBRE 2024 / 2025 – SERVICE EVENEMENTIEL : SPECTACLES

Madame le Rapporteur, Emmanuelle NIOCEL-JULHES, donne lecture du rapport et explique que les tarifs pourraient se décliner comme suit :

CULTURE			
EVENEMENTIEL			
Spectacles	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3
Tarif plein	5 €	10 €	15 €
Tarif réduit	2 €	7 €	12 €

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** les tarifs Décembre 2024 et année 2025 des spectacles du service Evénementiel tels qu'ils ont été établis par la Commission des Finances.

POUR : 24 voix



N°16/12/2024-237

ACOMPTES SUR SUBVENTION AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE SAINT-FLOUR

Monsieur le Rapporteur, Jérôme GRAS, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** le versement d'acomptes sur subventions désignés ci-dessous au titre de l'exercice 2025 au budget du C.C.A.S.

Il est donc proposé de verser les acomptes suivants :

- Janvier 2025	100 000,00 €,
- Février 2025	100 000,00 €,
- Mars 2025	100 000,00 €,
- Avril 2025	72 000,00 €,
- Mai 2025	72 000,00 €,
- Juin 2025	72 000,00 €,

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025 de la Commune.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-238

TARIFS 2025 – SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT : FIXATION DU TARIF DES DEPOTS DE MATIERE DE VIDANGE ET CONVENTION RELATIVE A L'ADMISSION DES MATIERES DE VIDANGE ISSUES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET PRODUITS DE CURAGE ISSUS DES RESEAUX AVEC LA SOCIETE ASPI CENTRE

Monsieur le Rapporteur, Jean-Pierre JOUVE, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** ces tarifs pour l'année 2025,

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à l'admission des matières de vidange issues des installations d'assainissement non collectif et produits de curage issus des réseaux avec la Société ASPI CENTRE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention au nom de la Commune de Saint-Flour,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-239

TARIFS 2025 – SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT : FIXATION DU TARIF DES DEPOTS DE MATIERE DE VIDANGE ET CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR ET L'ENTREPRISE SAS POTELE ASSAINISSEMENT POUR L'ADMISSION ET LE TRAITEMENT DES MATIERES DE VIDANGE ET DES GRAISSES SUR LA STATION D'EPURATION DE SAINT-THOMAS

Monsieur le Rapporteur, Jean-Pierre JOUVE, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** ces tarifs pour l'année 2025,

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la Commune de Saint-Flour et l'entreprise SAS POTELE ASSAINISSEMENT relative à l'admission et au traitement des matières de vidange et des graisses sur la station d'épuration de Saint-Thomas,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom de la Commune de Saint-Flour,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 24 voix



N°16/12/2024-240

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE (DANS LA LIMITE DE 25% DES CREDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS AU BUDGET PRIMITIF 2024)

Monsieur le Rapporteur, Philippe DELORT, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025 de la Commune, dans les conditions ci-dessous énoncées :

Imputation budgétaire	Objet	Montant
2188	Livres bibliothèque -Archives	2 000,00 €
2051	Licence annuelle Manty décision	7 200,00 €
2313 op 12215 service Crèche	Nouvelle crèche	400 000,00 €
2315 op 15228 service Op Ctre bourg	Travaux Place d'Armes	400 000,00 €
2031 op 12215 service Berges Ander	Travaux accès aux berges du l'Ander	2 700,00 €
MONTANT TOTAL		811 900,00 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025 de la Commune.
POUR : 24 voix

N°16/12/2024-241

FESTIVAL DES HAUTES TERRES 2025 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE REGIONALE AUX FESTIVALS

Madame le Rapporteur, Emmanuelle NIOCEL-JULHES, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel tels que définis ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
<u>Charges artistiques</u>	67 500,00 €	<u>Région AURA</u> : 11,50%	13 000,00 €
<u>Charges générales et administratives</u>	3 500,00 €	<u>Conseil Départemental</u> : 15%	17 000,00 €
<u>Charges techniques</u>	31 000,00 €	<u>Saint-Flour Communauté</u> : 33%	37 000,00 €
<u>Charges de communication</u>	10 500,00 €	<u>Autofinancement</u> : 40,5%	45 500,00 €
TOTAL TTC	112 500,00 €	TOTAL TTC	112 500,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'aide aux festivals pour l'organisation de l'édition 2025 du festival des Hautes Terres ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

POUR : 24 voix

**REQUALIFICATION DE LA PLACE D'ARMES : DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET
DES VICTIMES DE GUERRE – O.N.A.C.**

Monsieur le Rapporteur, Frédéric DELCROS, donne lecture du rapport.

Monsieur le Maire ajoute que ce déplacement a été dessiné par l'architecte en charge de la rénovation de la Place d'Armes. Il s'agit d'un déplacement en l'état. Nous allons réaliser des aménagements autour de ce monument pour le valoriser.

Il y a également un intérêt pratique, puisque la proximité du poste de police permettra de conserver les drapeaux de la Commune.

Monsieur le Maire ajoute que la Région peut être susceptible de nous aider sur ce type de projet, nous allons le vérifier et, si tel est le cas nous délibérerons.

Dès le 8 Janvier 2025, le déplacement du Monument aux Morts sera effectif.

Madame Christiane MEYRONEINC ajoute que nous aurions pu garder un lieu sur la Place d'Armes. Les habitants ont éprouvé le besoin de positionner ce monument sur la Place d'Armes après la guerre de 1914. Il faisait sens comme cœur de la cité. Nous l'enlevons d'un parking pour un autre parking.

Monsieur le Maire ajoute que le monument a été installé sur la Place d'Armes en 1920. La population Sanfloraine était opposée à cet emplacement et était favorable à celui des Allées. La délibération du Conseil Municipal de l'époque n'était pas unanime sur l'emplacement de la Place d'Armes. (Source : Articles de presse de l'époque).

M. Bruno TEISSEDE demande pourquoi il n'a pas été positionné sur les Allées ?

Monsieur le Maire précise que la réflexion a été longue, avec l'architecte de la Place d'Armes nous avons réfléchi à un autre endroit sur la Place et également sur les Allées Georges Pompidou.

Monsieur le Maire explique que l'emplacement choisi sur la Place de l'octroi est intéressant puisque nous avons une vision lointaine entre deux immeubles. De plus, il se trouve à proximité du Monument Mallet.

Madame Martine GUIBERT demande si la restauration est prévue dans toutes ces demandes de subventions.

Monsieur le Maire explique cette restauration est prévue. Nous déplaçons le monument et la restauration est prévue avec un embellissement.

Madame Martine GUIBERT ajoute qu'elle aurait souhaité un site plus emblématique.

Monsieur le Maire explique que ce sujet a été présenté lorsque le projet de la Place d'Armes a été exposé avec des concertations lors des différentes réunions avec l'ABF, l'ONAC, le Souvenir Français et les Associations d'Anciens Combattants.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** dans le cadre du projet de requalification de la place d'Armes : Déplacement du monument aux morts - le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

REQUALIFICATION DE LA PLACE D'ARMES : DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS			
DEPENSES		RECETTES	
Etude	4 490,00 € H.T.	O.N.A.C.	1 600,00 € H.T.
		Souvenir Français	1 800,00 € H.T.
		Saint-Flour Communauté	11 291,79 € H.T.
Travaux	30 832,85 € H.T.	Fonds propre	20 631,06 € H.T.
TOTAL	35 322,85 € H.T.	TOTAL	35 322,85 € H.T.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Office national des anciens combattants (O.N.A.C.) et victimes de guerre,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-243

**REQUALIFICATION DE LA PLACE D'ARMES : DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU COMITE DEPARTEMENTAL DU SOUVENIR FRANCAIS.**

Monsieur le Rapporteur, Frédéric DELCROS, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** dans le cadre du projet de requalification de la Place d'Armes : Déplacement du monument aux morts - le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

REQUALIFICATION DE LA PLACE D'ARMES : DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS			
DEPENSES		RECETTES	
Etude	4 490,00 € H.T.	O.N.A.C.	1 600,00 € H.T.
		Souvenir Français	1 800,00 € H.T.
		Saint-Flour Communauté	11 291,79 € H.T.
Travaux	30 832,85 € H.T.	Fonds propre	20 631,06 € H.T.
TOTAL	35 322,85 € H.T.	TOTAL	35 322,85 € H.T.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du comité départemental du Souvenir Français ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-244

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE SAINT-FOUR COMMUNAUTE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS RESTAURATION, CONSERVATION ET VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE NON PROTEGE – COMPLEMENT

Monsieur le Rapporteur, Géraud DELPUECH, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** dans le cadre du projet de restauration, de conservation et de valorisation du monument aux morts - le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

REQUALIFICATION DE LA PLACE D'ARMES : DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS			
DEPENSES		RECETTES	
Etude	4 490,00 € H.T.	O.N.A.C.	1 600,00 € H.T.
		Souvenir Français	1 800,00 € H.T.
		Saint-Flour Communauté	11 291,79 € H.T.
Travaux	30 832,85 € H.T.	Fonds propre	20 631,06 € H.T.
TOTAL	35 322,85 € H.T.	TOTAL	35 322,85 € H.T.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Saint-Flour Communauté,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-245

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL (S.D.E.C.)

Monsieur le Rapporteur, Jean-Claude PRIVAT, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **TRANSFERE** la compétence « Eclairage Public » Option N°1 au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens, pour l'exercice de la compétence « Eclairage Public ».

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-246

VENTE AUPRES DES ENCHERES DU DOMAINE : AUTORISATION DE VENTE DE BIENS MOBILIERS

Monsieur le Rapporteur, Philippe DELORT, donne lecture du rapport, et précise que nous faisons déjà des ventes via internet mais les sites sont payants. Le site encheres-domaine.gouv.fr est gratuit et nous allons faire en sorte de passer par cet intermédiaire lorsque nous avons des ventes.

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser la vente aux enchères en ligne auprès des Enchères du Domaine des équipements et mobiliers de la Commune de Saint-Flour pour des mises à prix jusqu'à 10 000 € H.T. ; au-delà de cette somme, une délibération spécifique sera prise.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-247

LOTISSEMENT DU BEL AIR BAS : COUT TOTAL DES LOTS MIS EN VENTE – MODIFICATION

Monsieur le Rapporteur, Géraud DELPUECH, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **FIXE** les prix de vente des terrains à bâtir du lotissement du Bel Air Bas,

- **RAPPELLE** que les frais d'acte et de publication seront à la charge des acquéreurs,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ainsi que les différents actes de vente des lots de terrain à bâtir du lotissement du Bel Air Bas.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-248

ATTRIBUTION DES BIENS DE SECTION DE VOLZAC

Monsieur le Rapporteur, Christian GRENIER, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **ATTRIBUE** la parcelle suivante aux Haras de Volzac, Monsieur Alain BLANQUET en tant que membre de la section de Volzac au rang 1 : BK 75,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la liste d'attribution si toutes les pièces nécessaires à l'établissement de la convention pluriannuelle n'étaient pas fournies.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-249

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION ET AUTORISATION DE DELEGATION DE CE DROIT A L'EPF AUVERGNE POUR L'ALIENATION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AI N°0483

Monsieur le Rapporteur, Yannick MOURET, donne lecture du rapport. Monsieur le Maire ajoute que c'est un projet qui a été présenté en commission des finances et nous avons eu un avis favorable de cette commission sur la destination de ce lot. Nous souhaitons maintenir au profit de la Ville une réserve foncière urbanisable.

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déléguer le droit de préemption à l'EPF AUVERGNE pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AI N°0483,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de portage ou tout document s'y rapportant.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-250

BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (C.C.I.) DU CANTAL POUR LE CAMPUS DE SAINT-FLOUR

Monsieur le Rapporteur, Philippe DELORT, donne lecture du rapport et ajoute que le loyer amortit l'autofinancement de la Commune. Nous avons obtenu de nombreux financements complémentaires, nous espérons arriver aux 80 % de subventions. Dans ce cas, nous serons susceptibles de revenir vers le Conseil Municipal pour abaisser ce loyer. L'idée est d'amortir l'autofinancement de la Commune pour que cette opération soit parfaitement blanche pour la Ville de Saint-Flour grâce au loyer que payera la C.C.I.

Monsieur le Maire précise que la réception du chantier s'est faite le 16 Décembre 2024 après-midi. Le 1^{er} Janvier 2025, la C.C.I. prend possession des locaux et la réception des machines est prévue aux alentours du 15 Janvier 2025.

Monsieur le Maire ajoute que les travaux des étages qui correspondent aux habitations pour les jeunes actifs sont en cours et ont très bien avancé. La réception par Polygone se fera au 1^{er} semestre 2025.

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE** le projet de bail à intervenir entre la Commune de Saint-Flour et la C.C.I. du Cantal en pièce jointe,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune l'acte définitif modifié pour tenir compte des révisions de redevance précisées ci-dessus, ainsi que tous documents relatifs à cette opération,

- **PRECISE** que les frais d'actes seront pris en charge en totalité par la C.C.I. du Cantal.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-251

CONVENTION DE PORTAGE FONCIER PAR L'EPF AUVERGNE POUR LE PROJET DE CREATION D'UN POLE DE CONSERVATION DES RESERVES DU MUSEE DE LA HAUTE AUVERGNE - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN A.F.P.A.

Madame le Rapporteur, Florie PAROU, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **CONFIE** le portage foncier des parcelles cadastrées sections AH N°856, N°858, N°862, N°863, N°864, N°865, N°867, N°868 et N°869 à l'EPF AUVERGNE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de portage et de gardiennage correspondante et tout document s'y rapportant.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-252

DISPOSITIF D'AIDE COMMUNALE A LA RENOVATION DES FACADES DES IMMEUBLES, DES DEVANTURES ET ENSEIGNES COMMERCIALES DES QUARTIERS ANCIENS DE LA VILLE : REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

Madame le Rapporteur, Annick MALLET, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le règlement d'attribution de l'aide communale aux travaux de rénovation des façades des immeubles d'habitation, des enseignes et des devantures commerciales joint en annexe,

- **DIT** que ce dispositif est applicable jusqu'au 31 Décembre 2025.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-253

CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'ACCOMPAGNANTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (A.E.S.H.) SUR LE TEMPS DE PAUSE MERIDIENNE DANS LE PREMIER DEGRE

Madame le Rapporteur, Bonnie DELEPINE, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre le Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand et la Commune de Saint-Flour relative à l'intervention d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (A.E.S.H.) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-254

REQUALIFICATION D'UNE PARTIE DU SITE DU COLLEGE DE LA VIGIERE EN CENTRE DE FORMATION – LOT N°9 : FAUX-PLAFONDS : AVENANT N°1

Monsieur le Rapporteur, Jean-Luc PERRIN, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'avenant N°1 du lot N°9 (Faux plafonds) relatif aux travaux de requalification d'une partie du site du collège de la Vigière en centre de formation à conclure avec l'entreprise SARL SNEB pour un montant en plus-value de 482,40 € H.T.,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-255

REQUALIFICATION D'UNE PARTIE DU SITE DU COLLEGE DE LA VIGIERE EN CENTRE DE FORMATION – LOT N°13 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES : AVENANT N°1

Monsieur le Rapporteur, Jean-Luc PERRIN, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'avenant N°1 du lot N°13 (Electricité - Courants forts et faibles) relatif aux travaux de requalification d'une partie du site du collège de la Vigière en centre de formation à conclure avec l'entreprise SARL MOURGUES pour un montant en plus-value de 1 174,00 € H.T.,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-256

**CONSTRUCTION D'UNE CRECHE COLLECTIVE DE 48 PLACES – LOT N°3 GROS-ŒUVRE /
DEMOLITION : AVENANT N°3**

Monsieur le Rapporteur, Jérôme GRAS, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'avenant N°3 du lot N°3 (Gros-œuvre / Démolition) relatif aux travaux de construction d'une crèche collective de 48 places à conclure avec l'entreprise SARL GUENIOT pour un montant en plus-value de 2 044,00 € H.T.,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-257

**CONSTRUCTION D'UNE CRECHE COLLECTIVE DE 48 PLACES – LOT N°9 : SERRURERIE
ACIER : AVENANT N°1**

Monsieur le Rapporteur, Jérôme GRAS, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'avenant N°1 de transfert du lot N°9 (Serrurerie acier) relatif aux travaux de construction d'une crèche collective de 48 places de la SARL PRIVAT à la SARL MCM.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-258

**CONSTRUCTION D'UNE CRECHE COLLECTIVE DE 48 PLACES – LOT N°10 : MENUISERIE
INTERIEURE BOIS : AVENANT N°1**

Monsieur le Rapporteur, Jérôme GRAS, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'avenant N°1 du lot N°10 (Menuiserie intérieure bois) relatif aux travaux de construction d'une crèche collective de 48 places à conclure avec l'entreprise SAS ATELIER DESIGN BOIS et DÉRIVÉS pour un montant en moins-value de 17 850,00 € H.T.,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-259

**CONSTRUCTION D'UNE CRECHE COLLECTIVE DE 48 PLACES – LOT N°11 : PLATRERIE –
PEINTURE – PLAFOND - CARRELAGE FAÏENCE : AVENANT N°2**

Monsieur le Rapporteur, Jérôme GRAS, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'avenant N°2 du lot N°11 Plâtrerie – Peinture – Plafond - Carrelage Faïence relatif aux travaux de construction d'une crèche collective de 48 places à conclure avec l'entreprise SAS DELPON pour un montant en plus-value de 677,88 € H.T.,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-260

**SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ENERGETIQUE : SOUSCRIPTION D'UN MARCHÉ
AUPRES DE L'U.G.A.P.**

Monsieur le Rapporteur, Eric BOULDOIRES, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la souscription auprès de l'U.G.A.P. d'un marché de service de réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique pour un montant de 139 293,38 € H.T.,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit marché ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dernier.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-261

AUTORISATION DE RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC POUR FAIRE FACE TEMPORAIREMENT A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE OU UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Rapporteur, Eric BOULDOIRES, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique et l'article L.332-23 2°, pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 de la Commune (budget principal et budgets annexes).

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-262

AUTORISATION DE RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC POUR REMPLACER DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX OU DES AGENTS CONTRACTUELS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Rapporteur, Eric BOULDOIRES, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code général de la fonction publique modifié par l'article 22 de la loi N°2019-828 du 6 Août 2019 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels momentanément indisponibles,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2025 de la Commune (budget principal et budgets annexes).

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-263

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR ET SON CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) POUR L'EXERCICE 2025

Madame le Rapporteur, Maryline VICARD, donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de personnel à intervenir en 2025 entre la Commune de Saint-Flour et son C.C.A.S. telle qu'annexée.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom de la Commune de Saint-Flour ainsi que l'ensemble des pièces relatives à cette mise à disposition.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-264

DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A LA CREATION D'UN ACCES PUBLIC AUX BERGES DU L'ANDER

Monsieur le Rapporteur, Philippe DELORT, donne lecture du rapport.

Monsieur le Maire explique que nous avons déjà délibéré pour obtenir de la DETR (Avenue de la République et réserves des Musées). Il semblerait que, comme nous avons d'ores et déjà obtenu des fonds de la DRAC, il y ait potentiellement une incompatibilité entre des fonds de la DRAC d'une part et des fonds de l'Etat d'autre part. L'Etat mène une expertise pour vérifier ce cumul possible ou non.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel tels que définis ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires de maîtrise d'œuvre	23 589,00 €	D.E.T.R. 25 : 40%	53 435,60 €
MOE, études de sol, SPS, Contrôleur Technique			
Travaux de construction	110 000,00 €	Autofinancement Commune	80 153,40 €
TOTAL H.T.	133 589,00 €	TOTAL H.T.	133 589,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2025 pour les travaux de création d'un accès aux berges du l'Ander ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

POUR : 24 voix

N°16/12/2024-265

DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE AU PONT DE MASSALES SUR L'ANDER : TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET DE MISE AUX NORMES

Monsieur le Rapporteur, Philippe DELORT, donne lecture du rapport et ajoute que nous faisons appel à un bureau d'étude spécialisé dans les ouvrages d'art. Les travaux se feront en 2025 si le budget le permet. Cette demande de DETR se fera uniquement si nous avons le refus de la subvention pour les aménagements des réserves des Musées puisque ce dossier reste notre priorité.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel tels que définis ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires de maîtrise d'œuvre	27 384,00 €	D.E.T.R. 25 : 40%	72 003,60 €
MOE, études de sol, SPS, Contrôleur Technique			
Travaux de construction	152 625,00 €	Autofinancement Commune	108 005,40 €
TOTAL H.T.	180 009,00 €	TOTAL H.T.	180 009,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2025 pour les travaux de sécurisation et de mise en conformité du pont de Massales,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

POUR : 24 voix

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION

Monsieur le Rapporteur, Philippe DELORT, donne lecture du rapport et informe le Conseil Municipal des décisions du Maire prises pour la période du 14 Octobre Août 2024 au 26 Novembre 2024.

Le Conseil Municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

→ POINTS DIVERS

* Le prochain Conseil Municipal est prévu le Lundi 3 Février 2025.

* Monsieur le Maire rappelle que les vœux auront lieu le 17 Janvier 2025.

Si la Nation n'avait pas de budget 2025, il y aurait l'application de l'augmentation des bases fiscales (+1,7%).

Nous toucherions :

- la DGF (2024) mais sans qu'elle soit réévaluée,
- l'équivalent des impositions directes locales,
- le FCTVA.

Par contre, il n'y aurait pas de :

- DETR
- DSIL
- Fonds Verts

* Une nouvelle ligne de bus régulière entre Lyon et Toulouse s'arrête à la gare de Saint-Flour et c'est une réelle opportunité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Procès-verbal sur 17 feuillets numérotés de 1 à 17.

A SAINT-FLOUR, le **11 FEV. 2025**

La Secrétaire,

Florie PAROU

Le Maire,

Philippe DELORT

